

Une entreprise peut également obtenir des autorités douanières la permission d'entreposer des marchandises non dédouanées dans ses propres locaux. Cette permission est généralement accordée, à condition que l'entreprise ait une raison valable pour la solliciter et que sa fiabilité et celle de son personnel soient établies. Il n'y a pas de discrimination à cet égard entre entreprises allemandes et entreprises étrangères. Cette permission est également assujettie à certaines conditions réglementaires, dont la séparation physique des produits selon qu'ils sont possibles de droits ou non et la tenue de dossiers adéquats des stocks. En pratique, une entreprise bien organisée n'éprouve pas de difficultés à se soumettre à ces formalités.

### **Distribution**

En Allemagne, le poisson était encore récemment presque uniquement distribué par les poissonniers. Aujourd'hui, on le trouve de plus en plus dans les grands magasins et les supermarchés. Les poissonneries conservent leur suprématie dans le domaine des produits frais et des produits fumés. Les supermarchés s'intéressent au marché du poisson congelé, dont ils ont en grande partie stimulé l'expansion, tandis que les grands magasins desservent le segment haut de gamme en offrant des produits préparés et des articles de spécialité. Il est quelque peu compliqué de distribuer ses produits en Allemagne en raison de la décentralisation du pays et de la dispersion des grands centres urbains. Contrairement à d'autres pays européens, on n'y trouve pas de marché central du poisson qui jouerait le rôle de carrefour pour la distribution et la tarification. Toutefois, les importateurs allemands de poisson sont en grande majorité établis à Hambourg et à Bremerhaven.

Malgré leurs pratiques d'achat centralisé, les sièges sociaux des grands supermarchés allemands sont dispersés sur le territoire. De plus, ils tendent à ne pas effectuer d'achats directs de poisson, en raison des exigences logistiques en cause. Il faut ajouter que les habitudes de consommation et les goûts des Allemands varient beaucoup d'une région à l'autre. On doit faire observer à cet égard que la consommation de poisson a toujours été relativement élevée dans les États de l'Est et qu'on peut y espérer une reprise de la demande. Toutefois, la distribution de poisson dans cette région est principalement assurée par les grands importateurs de Hambourg.

### **Représentants**

En raison des conditions évoquées plus haut, il serait sage de faire appel à un représentant allemand. Celui-ci aidera l'exportateur à se frayer un chemin dans la complexité du système de distribution allemand et lui permettra d'aligner ses activités aux règlements gouvernementaux pertinents. Le représentant allemand est bien placé pour dispenser des conseils pratiques sur les règlements. Il est d'ailleurs responsable, sur le plan juridique, de la conformité du produit qu'il importe aux lois du pays.

### **Activités promotionnelles**

ANUGA, la plus grande foire commerciale organisée dans ce secteur, a lieu tous les deux ans à Cologne (la prochaine se tiendra du 30 septembre au 5 octobre 1995). C'est la plus grande foire alimentaire du monde. Elle permet d'établir d'excellents contacts sur le marché européen, en général, et d'autres marchés, en particulier. Participant régulier de l'exposition ANUGA, le gouvernement canadien y occupe un stand national réunissant divers fournisseurs canadiens de poisson et de fruits de mer. Alternant avec ANUGA, une autre foire commerciale biennale portant sur les produits de la pêche a lieu à Brême depuis 1988. La prochaine édition, qui portera le nom de « FISCH 96 », se tiendra du 7 au 10 juillet 1996. Il existe en outre diverses autres foires commerciales de caractère plus régional (imega à Munich, IKOKA à Stuttgart) ou encore plus diversifiées ou plus spécifiques à un produit (Semaine verte de Berlin, IFFA de Francfort).